



Syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne

Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de Saint-Étienne
Hôtel de Ville
BP 503
42007 Saint-Étienne Cedex 1

Saint-Étienne le 9 juin 2020

Objet : « préavis de grève pour l'ensemble des agents de la Ville de Saint-Étienne »

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 et de l'article L 2512-2 du Code du Travail, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne vous transmet ce préavis de grève pour le mardi 16 juin 2020 de midi à minuit.

La crise sanitaire a démontré l'utilité d'une politique de développement des services publics dans leur ensemble. Les décisions gouvernementales prises en la période et les conséquences des politiques antérieures conduisent le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Étienne à déposer ce préavis avec les revendications suivantes :

- La mise à disposition immédiate de moyens de protection, des mesures immédiates pour la garantie de la santé physique et morale des personnels ;
- Un dépistage systématique et massif de tous les agents ;
- Le respect du droit des organisations syndicales et la libre circulation des représentantes et représentants syndicaux ;
- La tenue de réunions régulières des Comités techniques et des CHSCT dans le respect de leurs domaines de compétence ;
- Le maintien des comités techniques et des CHSCT par l'abrogation de la Loi dite de Transformation de la Fonction publique et leur renforcement ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, le respect et le renforcement du droit de retrait et du droit constitutionnel de grève ;
- L'abrogation des ordonnances liberticides mises en œuvre au prétexte de l'état d'urgence sanitaire.

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32 h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Les récentes décisions prises par la collectivité et la gestion de la crise sanitaire amènent le syndicat à porter les revendications suivantes :

pour l'ensemble du personnel de la ville de Saint-Étienne :

- le respect des élu(e)s du personnel en instance, le respect du bon déroulement de celles-ci par Mme la Présidente, et notamment des conditions de quorum comme des conditions d'organisation des CHSCT exceptionnels, la retranscription exacte des propos tenus en séance au travers des procès verbaux, l'envoi dans des délais raisonnables et permettant la préparation par les élu(e)s du personnel des documents préparatoires ;
- l'annulation des retenues de RTT pour les agents concernés ;
- réinterroger le fonctionnement de l'unité maintien dans l'emploi sous-dimensionné aux vues du nombre d'agents en inaptitude ;
- la production écrite du process décisionnel de mobilisation des agents en la période.

pour les agents de la direction cadre de vie :

- une amélioration de la communication interne ;
- l'arrêt du contrôle permanent des agents mis en place en la période ;
- le renouvellement des matériels de protection arrivés à terme, ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des EPI listés par le ministère du travail sur ces métiers, ainsi que le respect des modalités de protection collectives listées par le même ministère ;
- le renouvellement du matériel usagé dans les délais les plus courts.

pour les agents de la direction éducation /petite enfance:

- le renforcement des effectifs en vue d'assurer la surcharge de travail en la période et les protocoles en vigueur ;
- le renouvellement des matériels de protection arrivés à terme. La mise à disposition pour chaque agent des moyens de protections telles que les visières et les sur-blouses ;
- assurer le réapprovisionnement des produits désinfectants permettant le respect des protocoles en vigueur ;
- l'attribution de la prime mobilité pour les agents devant se déplacer sur plusieurs sites en la période ;
- l'uniformité des informations transmises aux agents.

pour les agents de la direction Sport :

- la mise à disposition des moyens de protection nécessaires à l'ensemble des agents ;
- l'organisation d'une réunion concernant le planning des agents en Piscines.

La CGT restera vigilante quant au respect de l'exercice du droit de grève.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en ma respectueuse considération.

Sylvain VALLA
secrétaire général

